

## REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Effets escomptés: Contribuer au programme global de lutte contre la pauvreté au travers de :

- L'amélioration de l'accès à l'éducation primaire pour tous ;
- la réduction des disparités entre les sexes ;
- la réduction de la prévalence de la malnutrition ;
- l'insertion économique des femmes ;
- l'implication accrue des populations locales dans la gestion des affaires les concernant

**Indicateurs :**

- Taux de scolarisation et de rétention
- Indice de parité
- Taux d'absentéisme pour raison de santé
- Nombre d'emplois féminins créés
- Nombre de Comités villageois de développement constitués

**Produits escomptés/Indicateurs :**

- 100 cantines des régions Grand Ouest sont ouvertes et pérennisées
- La DNC dispose des outils et des compétences nécessaires pour assurer en toute autonomie la poursuite du Programme

**Partenaires chargés de la mise en œuvre :** Le bureau du PNUD de Côte d'Ivoire

**Autres partenaires :**

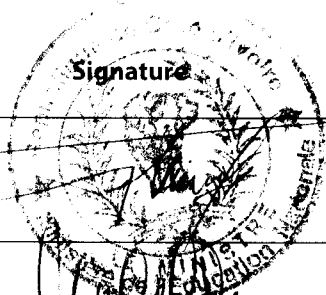
- Fonds de contre partie Japonais
- Etat de Côte d'Ivoire (Direction des Cantines Scolaires)

- Période du programme : Avril 2004 –Avril 2007
- Composante du programme :
- Titre du projet : Projet de Pérennisation des cantines scolaires
- Numéro du projet :
- Durée du projet : 4 ans
- Modalités de gestion : exécution par le PNUD

- Budget	: 1 968 726
- Frais de gestion	: 82 030
- Budget Total	: 2 050 756
. Gouvernement	
(Ressources des dons japonais hors projets)	: 1 765 752

**Approuvé par :**

**Au nom du :**



**Date** 30/11/04 **Nom/Titre**

**Gouvernement**

M. Michel Amani N'Guessan,  
Ministre de l'Education Nationale

**PNUD**

M. Abdoulaye Mar Dieye,  
Représentant Résident

*pour C. Caldasone  
R.R. ai*



Taux de change utilisé : 1 US\$ = 527, 389FCFA (mars 2004)

# GOUVERNEMENT DE COTE D'IVOIRE

## Programme des Nations Unies pour le Développement

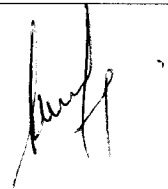
### Projet de Pérennisation des cantines scolaires

#### **Description succincte :**

Le présent Projet vise à appuyer la mise en œuvre du Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires dont l'objectif principal est d'aider les communautés villageoises à s'approprier le fonctionnement de leur cantine scolaire, à la fois dans son approvisionnement et dans son mode de gestion, en faisant de celle-ci un vecteur du développement local. Il procède d'un ensemble d'actions visant d'une part à réamorcer le processus de pérennisation dans les régions du grand ouest durement affectées par la guerre et, d'autre part, à renforcer les capacités de base de la Direction des Cantines Scolaires et de ses structures décentralisées afin de la rendre apte à poursuivre en toute autonomie la poursuite du Programme.

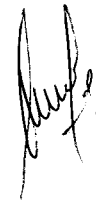
Partie intégrante du Plan de lutte contre la pauvreté, son objectif est de promouvoir le développement et l'auto suffisance des cantines scolaires afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement du Millénaire 2 et 3 (Assurer l'éducation pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), avec un accent particulier mis sur l'éducation des filles et la formation des femmes en vue de faciliter leur insertion dans l'activité économique.

Enfin, cette phase s'inscrit dans l'effort de reconstruction post crise du système éducatif ivoirien qui prévoit notamment la réouverture des cantines fermées en raison des évènements. Mis en œuvre dans les régions durement affectées par la guerre, (régions de l'ouest de la Côte d'Ivoire, frontalières de la Guinée et du Libéria, et sud-ouest, Bas Sassandra, qui bien qu'ayant été épargné par la guerre, a dû accueillir des milliers de personnes déplacées fuyant les combats), le PIP/CS est appelé à jouer un rôle important pour atténuer la situation déjà précaire des populations hôtes et dans la recomposition du tissu social fortement déstructuré par les évènements.



## TABLE DES ACRONYMES

<b>BAD</b>	<b>: Banque Africaine de Développement</b>
<b>BM</b>	<b>: Banque Mondiale</b>
<b>CVD</b>	<b>: Comité Villageois de développement</b>
<b>CTP</b>	<b>: Conseiller Technique Principal</b>
<b>DIPES</b>	<b>: Direction de la Planification et des Etudes Statistiques</b>
<b>DNC</b>	<b>: Direction des Cantines Scolaires</b>
<b>DREN</b>	<b>: Direction Régionale de l'Education Nationale</b>
<b>FDFP</b>	<b>: Fonds de Développement de la Formation Professionnelle</b>
<b>IDH</b>	<b>: Indice de Développement Humain</b>
<b>IEP</b>	<b>: Inspection de l'Enseignement Primaire</b>
<b>INS</b>	<b>: Institut National de la Statistique</b>
<b>MEN</b>	<b>: Ministère de l'Education Nationale</b>
<b>OMDs</b>	<b>: Objectifs du Millénaire pour le Développement</b>
<b>PAM</b>	<b>: Programme Alimentaire Mondial</b>
<b>PVRH</b>	<b>: Programme de Valorisation des Ressources Humaines</b>
<b>PIP/CS</b>	<b>: Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires</b>
<b>PNDEF</b>	<b>: Programme National pour le Développement de l'Education et la Formation</b>
<b>PNUD</b>	<b>: Programme des Nations Unies pour le Développement</b>
<b>SNU</b>	<b>: Système des Nations Unies</b>
<b>UNOPS</b>	<b>: Bureau des Services d'Appui aux Projets des Nations Unies</b>



# TABLE DES MATIERES

<b>SECTION 1 : ELABORATION DE LA DESCRIPTION NARRATIVE .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Partie I : Analyse de la situation .....</b>	<b>5</b>
1.1 Contexte.....	5
1.2 Cadre institutionnel du sous secteur .....	6
1.3 Bénéficiaires cibles .....	7
<b>2. Partie II : Stratégie.....</b>	<b>7</b>
2.1 Stratégie du pays hôte .....	7
2.2 Relations du PIP/CS avec les Missions prioritaires du SNU.....	9
<b>3. Partie III : Arrangements de gestion.....</b>	<b>9</b>
3.1 <i>Financement et gestion</i> .....	9
3.2 <i>Modalités d'exécution</i> .....	9
<b>4. Partie IV : Suivi et évaluation .....</b>	<b>10</b>
<b>5. Partie V : Contexte juridique.....</b>	<b>10</b>
<b>SECTION II : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES .....</b>	<b>11</b>
<b>SECTION III : PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL.....</b>	<b>12</b>
<b>1. Programme de Travail.....</b>	<b>12</b>
<b>2. Budget du programme .....</b>	<b>13</b>



## **SECTION 1 : ELABORATION DE LA DESCRIPTION NARRATIVE**

### **1. Partie I : Analyse de la situation**

#### **1.1 Contexte**

En dépit des efforts accomplis par le Gouvernement, le système éducatif ivoirien se heurte encore à de sérieux problèmes, aggravés par la situation de crise consécutive aux événements de septembre 2002, qui se traduisent par la stagnation du taux net de scolarisation dans le primaire, la sous scolarisation des filles et une faible efficacité interne et externe.

De plus la situation de guerre qui a prévalu pendant près de 8 mois, consécutivement à la tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 et de la partition du pays qui s'en est suivie, s'est traduite, dans les régions directement affectées par le conflit (Nord, Centre et grand Ouest), par une dégradation généralisée des conditions et de la qualité de vie des populations concernées.

Au sein de ces populations les enfants, notamment les plus pauvres, constituent un groupe particulièrement vulnérable. Leur vulnérabilité se trouve accrue par la paupérisation de leurs parents, la destruction de leur environnement social lié notamment à la fermeture de nombreuses écoles et, par voie de conséquence, l'interruption des cantines scolaires qui leur assuraient au moins un repas équilibré par jour.

En effet et malgré la deuxième rentrée scolaire, organisée par le Ministère de l'Education Nationale en direction des enfants déplacés, et de l'enseignement dispensé par des ONG dans les zones assiégées, on estime à près de 500 000 les enfants qui ont été en rupture totale de scolarisation depuis le début de la crise.

Dans ces conditions et afin de permettre à la Côte d'Ivoire de retrouver un rythme de croissance de la scolarisation compatible avec les ODMs 2 et 3, il est prévu une série de mesures qui doivent faire l'objet des priorités de l'aide au développement<sup>1</sup>.

Parmi celles-ci, en vue d'améliorer l'accès à l'éducation primaire de tous les enfants, figure l'extension sur l'ensemble du territoire du programme des cantines scolaires initié par le MEN en 1989 avec l'aide du PAM. Ce programme a permis l'ouverture de 2554 cantines (soit 45% de couverture des écoles primaires) et de servir un repas quotidien, durant l'année scolaire à près de 400 000 élèves.

Afin d'une part de poursuivre le programme d'implantation des cantines scolaires, pour atteindre à terme l'objectif de « une école = une cantine », et d'autre part, de compenser le retrait progressif du PAM, le Gouvernement, sur proposition du Ministre de l'Education Nationale, a adopté, en mars 1998, une Déclaration de politique intitulée « Programme Intégré de Pérennisation des cantines scolaires » (PIP/CS).

Ce Programme vise à aider les communautés rurales et périurbaines à développer une aide de substitution au profit de leurs cantines, en échange de la mise en place de mécanismes

<sup>1</sup> Rapport National « Objectifs du Millénaire pour le Développement »



de sécurité alimentaire, d'appuis en matière de formation et d'encadrement technique pour le développement d'activités génératrices de revenus.

Il est en particulier proposé que la problématique des cantines scolaires s'inscrive dans une perspective plus globale d'un développement communautaire de base dans lequel les acteurs assument pleinement la gestion de leurs propres affaires et pour lequel l'Etat est appelé à jouer un rôle de facilitateur.

## **1.2 Cadre institutionnel du sous secteur**

Il est lié au département ministériel chargé de l'éducation nationale qui, au titre des dispositions du Décret n° 96-179 du 1<sup>er</sup> mars 1996 portant attributions des membres du Gouvernement, a entre autres missions celle de promouvoir toute action permettant l'accès du plus grand nombre à l'éducation.

Conformément aux dispositions prévues par le décret précité, le développement des cantines scolaires entre dans le cadre de cette mission. Le Ministère dispose à cet effet d'une Direction des Cantines Scolaires (DNC), organisée selon un niveau central, relayée sur le terrain par ses services propres et un niveau local qui utilise les services décentralisés du MEN (DREN, IEP, Ecole).

Créée pour assurer l'exécution du précédent programme d'aide alimentaire aux cantines scolaires, la DNC est, conformément aux dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 98-676 du 25 novembre 1998, un service autonome du Ministère directement rattaché au Cabinet et ayant rang de Direction. Son objet est d'assurer la gestion administrative, matérielle et financière ainsi que l'animation des cantines en milieu scolaire et, à ce titre, la mise en œuvre, au nom du Gouvernement de Côte d'Ivoire, du PIP/CS.

Les nouvelles lois sur la décentralisation, notamment la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003, relative à la répartition des 16 domaines de compétences transférés aux collectivités territoriales viennent compléter ce dispositif institutionnel. Conformément à cette loi, l'enseignement, la recherche scientifique et la formation professionnelle, relèveront désormais du :

### **➤ DU DISTRICT POUR :**

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de développement des enseignements et de la formation professionnelle du district en harmonie avec les programmes nationaux ;
- la construction et la gestion des universités du district, des grandes écoles, des lycées et collèges d'enseignement technique et professionnel ainsi que des centres de formation professionnelle en harmonie avec la carte scolaire ;
- la promotion de l'alphabétisation au niveau du district en harmonie avec le plan d'action national

### **➤ DU DEPARTEMENT POUR :**

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans de développement des enseignements et de la formation professionnelle départementaux en harmonie avec les programmes nationaux ;
- la construction et la gestion des lycées et collèges d'enseignement général, des lycées et collèges d'enseignement technique et professionnel ainsi que des centres de formation professionnelle en harmonie avec la carte scolaire ;

- la promotion de l'alphabétisation au niveau départemental en harmonie avec le plan d'action national

➤ **DE LA COMMUNE POUR :**

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans communaux de développement des enseignements et de la formation professionnelle en harmonie avec les programmes nationaux ;
- la construction et la gestion des écoles primaires, maternelles et des crèches et jardins d'enfants, des institutions d'éducation féminine et des centres d'apprentissage en harmonie avec la carte scolaire ;
- la promotion de l'alphabétisation au niveau communal en harmonie avec le plan d'action national.

### **1.3 Bénéficiaires cibles**

Les enfants du cycle d'études primaires constituent les premiers bénéficiaires du Programme. Pour être conforme avec les objectifs de développement le Programme consentira un effort particulier en direction des groupes les plus défavorisés, en particulier les filles et les enfants demeurant loin de l'école et ceux des familles les plus démunies.

Les femmes et jeunes filles déscolarisées, qui au travers des groupements villageois, et des emplois de cuisinières, bénéficieront d'une formation leur permettant de développer des activités génératrices de revenus.

La communauté villageoise qui, à travers le Comité Villageois de Développement recevra une assistance du Projet afin de renforcer sa capacité à concevoir, exécuter et gérer des actions de développement dont elle pourra à terme récolter les fruits.

Les cadres de la DNC et des structures décentralisées du MEN qui verront leurs capacités techniques et de gestion renforcées au travers de séminaires de formation.

## **2. Partie II : Stratégie**

### **2.1 Stratégie du pays hôte**

L'accès à l'éducation primaire pour tous et la création de revenus en milieu rural constituent deux axes importants du Programme National de Lutte contre la Pauvreté.

La généralisation de l'enseignement primaire fait l'objet d'une stratégie à long terme reposant sur l'identification et la hiérarchisation des facteurs qui favorisent/limitent l'accès et la rétention des élèves. Tout progrès significatif dans ce domaine suppose notamment une action énergique et soutenue d'expansion de l'offre et de stimulation de la demande.

Les cantines scolaires ayant été reconnues comme un facteur puissant de la stimulation de la demande, leur généralisation constitue l'un des axes important de cette stratégie.

La stratégie retenue vise à aider les communautés villageoises qui le souhaitent à s'approprier le fonctionnement de leur cantine scolaire, à la fois dans son



approvisionnement et son mode de gestion, en faisant de cette dernière un vecteur du développement local. Elle procède **d'une démarche participative, fondée sur la demande et dont le point d'entrée est le village.**

**La question de l'implication et de la participation des femmes** fera l'objet d'une attention particulière en privilégiant l'appui aux groupements féminins et en s'assurant qu'elles sont effectivement représentées au sein des organes de décision et de gestion.

La multiplicité des partenaires intervenant au Programme impose une recherche de **synergies**, tant dans les moyens d'action que le calendrier de réalisation ; des mécanismes souples et fonctionnels de coordination devront être mis en place à cet effet.

Par ailleurs la réussite du Programme étant étroitement liée à un suivi rapproché des actions engagées et à leur évaluation systématique, **une place prépondérante sera accordée au renforcement des capacités techniques des structures nationales centrales et décentralisées.**

De plus, dans le processus de sortie de crise, qui se traduit notamment par la volonté du Gouvernement d'assurer une scolarité normale à tous les enfants de Côte d'Ivoire, la reconstruction du système éducatif dans les zones ex-assiégées doit pouvoir s'appuyer sur une remobilisation sociale autour de l'école et sur des mesures d'accompagnement pour, une fois l'école réouverte, encourager le retour à l'école des enfants d'âge scolaire et assurer leur rétention.

Plus particulièrement, dans les régions durement affectées par la guerre, le PIP/CS est appelé à jouer un rôle important pour la recomposition du tissu social fortement déstructuré par les événements. En effet, de l'évaluation du Projet pilote<sup>2</sup> conduite par le PNUD depuis 2002, il est apparu qu'au delà de son influence positive sur le taux de scolarisation et de rétention<sup>3</sup>, les conditions et modalités d'une appropriation durable de la gestion et de l'approvisionnement des cantines scolaires sont perçues par les communautés villageoises comme un élément puissant de cohésion sociale et l'un des rares centres d'intérêt en mesure d'impulser une dynamique de développement à la base.

C'est sur la base de ce constat que le PIP/CS a été retenu comme l'un des programmes prioritaires pour le développement de l'Afrique lors de la TICAD III en octobre 2003 et que le Japon s'est engagé, aux côtés du PNUD, à soutenir le Programme en vue de :

- permettre la réouverture et la pérennisation de 100 cantines dans les régions du Grand ouest gravement affectées par les événements
- renforcer les capacités de la DNC dans l'exécution et la gestion du Programme sur l'ensemble des autres régions.



---

<sup>2</sup> Cf. Rapport mission de revue technique du programme intégré de pérennisation des cantines scolaires et de formulation du programme développement local

<sup>3</sup> Cf. Etude d'impact





## **2.2 Relations du PIP/CS avec les Missions prioritaires du SNU**

La formulation du Projet d'appui du SNU au Programme National de Pérennisation Intégrée des cantines scolaires s'inscrit dans la logique d'un soutien à la stratégie du Gouvernement qui, par la nature des actions envisagées, constitue une contribution importante à l'atteinte des ODMs.

Cette logique se traduit par ailleurs dans le soutien aux activités du Programme qui visent à créer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un cadre de mobilisation des communautés de base pour appuyer l'aide publique et extérieure au développement en vue d'un développement humain durable

Elle est enfin conforme aux nouvelles orientations qui privilégient désormais la recherche de synergies pour une plus grande efficacité des interventions et une optimisation des ressources autour de pôles de développement porteurs et convergents.

## **3. Partie III : Arrangements de gestion**

### **3.1 Financement et gestion**

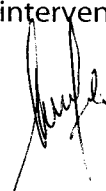
Deux sources de financement contribueront à la mise en oeuvre du Projet d'appui.

- Des financements directs, gérés par le Projet, constitués par les apports du PNUD et du Japon.
- Des apports parallèles, gérés par la DNC avec l'appui du Projet, en provenance du Budget de l'Etat, du PAM, du Fond de contrepartie Japonais, de la BOAD, du FDFP ainsi que des fonds générés par la contribution des parents au prix des repas (cf. détails annexe 1).

Le Projet servira par ailleurs de cadre pour la recherche d'un partenariat stratégique avec d'autres bailleurs (bilatéraux et multilatéraux) autour de ses objectifs majeurs. Conjointement plusieurs agences du SNU, selon leur spécificité, pourront être sollicitées pour apporter leur appui en tant qu'agences de coopération dans la mise en oeuvre de certaines activités. Il en sera ainsi dans l'immédiat pour : la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement et la Coopération Française.

### **3.2 Modalités d'exécution**

Pour faciliter la célérité d'exécution, compte-tenu du fait que certaines zones concernées sont encore difficilement accessibles par le gouvernement, les activités du projet seront exécutées selon la modalité d'exécution directe par le bureau du PNUD ou DEX. A l'instar de tous les fonds administrés par le PNUD, les ressources du projet seront gérées selon les procédures en vigueur et conformément aux dispositions du manuel de programmation du PNUD. Dans un souci de gestion efficace, le PNUD s'appuiera sur l'expertise du Conseiller technique principal mis à la disposition du projet par le PNUD, pendant la durée de sa mission et sur l'unité d'exécution mise en place pour appuyer le programme au plan national. La gestion axée sur les résultats, le partenariat, la flexibilité des interventions et la célérité d'exécution seront privilégiés.



La maîtrise d'ouvrage générale du Projet sera assurée par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) qui délèguera à la Direction Nationale des Cantines scolaires sa responsabilité de maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage prendra toutes dispositions utiles pour que les ressources (apports parallèles), documents et informations relevant de ses prérogatives et obligations soient mis à la disposition du Projet.

#### **4. Partie IV : Suivi et évaluation**

Au démarrage du Projet, un dispositif de suivi-évaluation sera mis en place en vue de fournir à la DNC et aux autres acteurs, des outils d'aide à la décision. Ce dispositif sera également conçu pour permettre l'évaluation annuelle des activités ainsi qu'une information périodique des différents partenaires et des bailleurs de fonds sur l'état d'avancement du Projet.

Une évaluation finale de l'impact du Projet par rapport aux objectifs de développement sera faite dans le cadre d'une réunion tripartite.

Le Projet fera l'objet d'une évaluation externe en profondeur avant la fin des activités conformément aux procédures en vigueur du PNUD. L'organisation et les termes de référence de cette évaluation seront décidés en consultation entre le Gouvernement, le PNUD et le Japon. Une provision devra figurer au budget du Projet en vue de cette évaluation.

#### **5. Partie V : Contexte juridique**

Le présent document de Projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord de base conclu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 3 décembre 1993 par les parties en cause.

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet même si elles ne sont revêtues que de la seule signature du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du descriptif de projet n'ont pas d'objection à formuler à l'égard des changements envisagés :

- a) les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet ;
- b) les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du programme, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à une augmentation des coûts due à l'inflation ;
- c) les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture des apports déjà prévus, de refléter une hausse des coûts par suite d'inflation ou d'autres frais en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.



## SECTION II : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

<b>Effet escompté</b>	Contribuer au programme global de lutte contre la pauvreté au travers de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'amélioration de l'accès à l'éducation primaire pour tous ;</li> <li>- la réduction des disparités entre les sexes ;</li> <li>- la réduction de la prévalence de la malnutrition ;</li> <li>- l'insertion économique des femmes ;</li> <li>- l'implication accrue des populations locales dans la gestion des affaires les concernant</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de scolarisation et de rétention</li> <li>- Indice de parité</li> <li>- Taux d'absentéisme pour raison de santé</li> <li>- Nombre d'emplois féminins créés</li> <li>- Nombre de Comités villageois de développement constitués</li> </ul>

<b>Objectifs Projet</b>	<b>Produits</b>	<b>Activités</b>	<b>Apports</b>	<b>US \$</b>
1-Réamorcer le processus de pérennisation dans les régions du Grand -Ouest	1.1 100 cantines des régions Grand Ouest sont ouvertes et pérennisées	1.1.1 Logistique et distribution 1.1.2 Encadrement/formation des groupements de femmes 1.1.3 Mise en œuvre et suivi des micro projets	- achats de vivres - achat d'intrants micro projets - sous contrats Cabinets de formation - personnel national - missions locales	893 534 606 763 227 536 79 754 35 169
2-Renforcer les capacités de la DNC et de ses structures décentralisées	2.1 La DNC dispose des outils et des compétences nécessaires pour assurer en toute autonomie la poursuite du Programme	1.1.1 Pilotage et coordination du processus 1.1.2 Formation des agents nationaux 1.1.3 Communication 1.1.4 Evaluation des résultats	-assistance technique internationale - support administratif - missions locales - missions extérieures - Reportages/Publications - Equipements - Fournitures diverses	145 000 25 000 5 000 10 000 7 000 3 000 13 000
<b>TOTAL</b>				<b>2 050 756</b>

**SECTION III : PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL**

**1. Programme de Travail**

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Pilotage et coordination																
Info/Sensibilisat																
Sélection 100 cantines																
Montage micro projets																
Préparation (commandes, achats...)																
Mise en œuvre micro projets agricoles																
Mise en œuvre micro projets élevage																
Suivi																
Evaluation																
Renforcement capacités DNC																




**2. Budget du programme (US \$)**

ID proj. Produit escompté	Activités clés	Description	Budget Total
Xxxxxxx 100 cantines des régions Grand Ouest sont ouvertes et pérennisées	Mise en œuvre 100 micro projets	71 300 Personnel national 72 300 Achat vivres + intrants	76 564 1 440 285
		72 100 Sous contrats formation	218 435
		71 600 Missions locales suivi	33 732
		75 100 Facilité et administration	73 710
Sous/Total 1			1 842 756
Xxxxxxxx La DNC dispose des outils et des compétences nécessaires pour assurer en toute autonomie la poursuite du Programme	Renforcement des capacités	71 200 Consultant international (CTP) 71 200 Personnel national	139 200 24 000
		71 600 Missions locales suivi	4 800
		71 600 Missions extérieures	9 600
		72 200 Equipements	2 880
		72 500 Fournitures diverses	19 200
		75 100 Facilités & administration	8 350
Sous/Total 2			208 000
<b>TOTAL</b>			<b>2 050 756</b>




*[Handwritten signature]*